GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
DEPOT N°
10 FEV. 2009

4430

CARREFOUR
Société anónyme au capital de 1 762 256 790 *Euros*
Siège social : 26, Quai Michelet (92300) Levallois-Perret
652 014 051 RCS Nanterre

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2008

Le mercredi 17 décembre deux mille huit, à 8 heures 30, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au siège social sur convocation de leur Président.

Sont présents et émargent le registre des présences :

- Monsieur Amaury de Sèze, Président,
- Monsieur Jean-Martin Folz, Vice-président,
- Madame Anne-Claire Taittinger,
- Monsieur Bernard Arnault,
- Monsieur Sébastien Bazin,
- Monsieur Nicolas Bazire,
- Monsieur Jean-Laurent Bonnafé,
- Monsieur Thierry Breton,
- Monsieur René Brillet,
- Monsieur Charles Edelstenne.
- Monsieur José Luis Leal Maldonado.

Est représenté :

- Monsieur René Abate, par Monsieur Amaury de Sèze.

Assiste également à la séance :

- Monsieur Robert Halley, Président d'honneur.

Amaury de Sèze préside la séance.

Bernard Carrel Billiard remplit les fonctions de Secrétaire du Conseil.

Le Président constate que le Conseil d'Administration, réunissant plus de la moitié de ses membres, peut valablement délibérer.

Le Président passe alors à l'examen de l'ordre du jour.

2. Synthèse des travaux du Comité des Rémunérations, des Nominations et du Gouvernement d'Entreprise

Nomination du Directeur Général

A la suite de la révocation (avec effet du 31 décembre 2008) du mandat de Directeur Général de José Luis Duran décidée par le Conseil le 14 novembre et sur proposition du Comité des Rémunérations, des Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, les membres du Conseil d'Administration nomment, à l'unanimité, Lars Olofsson en qualité de Directeur Général pour une durée de trois années à compter du 1er janvier 2009.

Le Directeur Général exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'aux termes du règlement intérieur du Conseil d'Administration tel qu'adopté le 28 juillet 2008 et complété le même jour de la définition des seuils figurant au chapitre III.

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et du Gouvernement d'Entreprise se réunira rapidement pour confirmer les différentes composantes de la rémunération du Directeur Général.

Lars Olofsson a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Pour extrait certifié conforme